



COMPTE - RENDU



Tél : 01 47 70 91 69

E-mail: [contact@fo-dgfip.fr](mailto:contact@fo-dgfip.fr)

Web: <http://www.fo-dgfip.fr>

COMITÉ TECHNIQUE DE RÉSEAU du 9 juillet 2019

### Déclaration liminaire de F.O.-DGFIP

Monsieur le Président,

Ce comité technique de réseau, premier sous votre présidence, se réunit dans un contexte pour le moins mouvementé à la DGFIP. En effet, « les cartes sont sur la table » si vous me permettez cette expression et la « géographie revisitée » ou « nouveau réseau de proximité » constitue la préoccupation principale des personnels de la DGFIP. Bien que cette question soit positionnée en point 6 de l'ordre du jour de notre instance, hasard ou volonté de votre part, nous souhaitons pour notre part aborder ce sujet dès le début de nos propos. Les agents de la DGFIP ont visiblement absorbé l'effet « coup de massue » de la parution des cartes et ce qui pouvait apparaître au début comme une forme de paralysie des réactions face à la violence du projet, est en passe de se transformer en expression d'une colère bien légitime au demeurant.

Mais comment pouvait-il en être autrement ? Tout a été mis en place par la Direction Générale pour ménager au maximum l'effet de surprise vers les personnels. Les directeurs départementaux avaient reçu consigne de formuler des propositions en tenant compte d'un certain nombre de paramètres notamment d'un « *quantum de suppressions d'emplois conventionnel précisé département par département en cible 2022 permettant de construire une proposition de montée en charge progressive* ». Ils devaient aussi « *sortir des emplois des chefs-lieux en développant le mode d'organisation front office / back-office* » ou encore limiter au « *maximum l'accueil sans rendez-vous* ». De même, ils devaient « *réfléchir en termes de localisation équilibrée d'emplois publics et pas seulement de services* ».

Tout ceci figure sur un document daté du 10 décembre 2018, adressé ou remis aux numéros 1 locaux et qui ne nous a jamais été communiqué y compris le 9 janvier 2019 date à laquelle votre prédécesseur avait reçu les organisations syndicales pour leur exposer le concept de géographie revisitée. Il se trouve que nous nous étions procuré ce document et que, pour ce qui concerne FO DGFIP, le 9 janvier, nous l'avions en notre possession ce qui nous a permis de comparer le niveau d'imprécision du propos directorial avec les consignes très précises données aux directeurs locaux.

Toutes les demandes des sections locales des syndicats nationaux à leur directeur quant aux propositions qu'ils allaient faire remonter à la centrale se sont heurtées, à de rares exceptions près, à une forme d'omerta inédite dans notre administration.

Tout a été mis en œuvre pour que la communication d'origine syndicale apparaisse comme très exagérée afin que les personnels attendent pour se mobiliser de voir apparaître des éléments concrets.

Pourtant, à de nombreuses reprises depuis le début de l'année, la mobilisation des agents de la DGFIP a témoigné d'un malaise récurrent au sein de nos services, corroboré par les résultats de l'observatoire interne.

Quant au Ministre, après avoir accepté de recevoir les organisations syndicales de la DGFIP le 26 mars dernier, il s'était engagé à formaliser par courrier dès la semaine suivante les contours de la réforme envisagée. De notre côté, nous nous étions engagés à lui répondre dans le délai d'un mois pour que le mois de mai puisse être utilement consacré aux discussions. Son courrier, daté du 9 mai, le hasard faisant bien les choses, jour de grève de la fonction publique, nous est parvenu le 13 mai.

Dans la mesure où les cartes du nouveau réseau de proximité ont été rendues publiques le 6 juin dernier par le biais d'une communication orchestrée et pilotée depuis Bercy, répondre au courrier du Ministre ne nous est plus apparu utile. Les arguments que nous aurions pu faire valoir dans des discussions en amont de la parution du projet ont été en effet balayés avant même le début des discussions.

Dans, le document censé servir de base à notre discussion d'aujourd'hui et que nous avons déjà, nous pouvons constater la minceur de la marge de manœuvre des directions locales.

Comment s'étonner, dès lors, que les personnels avec l'appui des organisations syndicales se soient emparés de la communication vers les élus locaux, lesquels n'ont pas été plus consultés qu'eux en amont de la sortie du projet ? Comment s'étonner encore que la presse locale qui, dans beaucoup d'endroits a bien compris le risque d'instrumentalisation, soit plus friande des rassemblements des agents que des conférences de presse des DDFiP ? Quant aux élus, ils sont en train de comprendre la disparition de services de pleine compétence et leur remplacement par des points de contacts qu'ils devront pour partie financer.

Depuis des années, pour FO DGFIP nous demandons une véritable discussion sur l'organisation des services, du réseau et des missions et sur les moyens. Ce débat nous a toujours été refusé. Les représentants des personnels ont été sans cesse contournés, soit parce que les documents des groupes de travail - voire des CTR - circulaient déjà auprès de l'encadrement avant la réunion, soit encore parce que nous découvriions dans la presse et les réseaux sociaux des annonces sur des sujets encore jamais abordés dans nos instances.

Monsieur le Président, nous nous trouvons aujourd'hui avec vous dans une situation inédite : vous venez d'arriver et, en même temps, du fait de votre proximité précédente avec le Ministre, nous comprenons bien que ce projet est aussi le vôtre et que vous ne pouviez pas ignorer l'état de délabrement du dialogue social à la DGFIP.

Compte tenu de ce qui précède, nous prendrons de l'information mais ne nous engagerons pas dans la discussion sur les détails de la mise en œuvre de votre réforme dont nous demandons l'abandon. Vous nous aviez indiqué être prêts à discuter des principes de la réforme envisagée dont acte. Cependant, la persistance du positionnement du groupe de travail accompagnement RH après-demain dont nous rappelons qu'il était initialement positionné la semaine dernière nous interroge.

Avant d'aborder les autres points, nous vous alertons sur le caractère profondément anxiogène des rumeurs circulant à propos de la « démétropolisation » de certains services, notamment d'administration centrale. En l'absence d'informations fiables, tant sur les services concernés que sur les points de chute éventuels, chaque jour apporte son lot de bruits de couloir aussitôt démentis. Nous vous rappelons que ce sujet devait faire l'objet de discussions au niveau national et qu'encore une fois les annonces ministérielles sont arrivées de l'extérieur de la « maison » avant d'avoir été évoquées précisément à l'intérieur.

Un des autres points de l'ordre du jour, sans être véritablement lié au nouveau réseau de proximité, participe également de la réforme de l'exercice de nos missions, je veux parler de la disparition du numéraire. Sur la base de données incomplètes, on décide de la mort du numéraire dans nos services, mieux, on attend d'externaliser pour créer l'outil réclamé depuis des années par les collègues. Si encore, une décision de suppression du numéraire dans les échanges commerciaux avait fait l'objet d'un vote parlementaire, une telle décision serait cohérente. Dans l'état actuel de la Loi, nous sommes face à un déni de service public. Le Président de l'Association des Maires de France, dans un courrier adressé au Ministre, s'est d'ailleurs exprimé pour dénoncer les difficultés posées aux régisseurs par cette décision là où elle est expérimentée.

Enfin, vous nous proposez un point de discussion sur la démarche stratégique pour lequel nous n'avons reçu aucun document. Nous ne sommes pas opposés par principe à une démarche stratégique et avons souvent déploré l'absence de stratégie visible dans le passé. C'est davantage le contenu de la démarche que son appellation qui nous intéresse. À ce stade, devons-nous supposer que vous voudriez avoir un véritable échange sur le sujet ou que vous allez nous exposer votre plan stratégique pour la DGFIP ?

Les autres points de l'ordre du jour feront l'objet d'un développement de notre part au moment des débats, s'il y a lieu.

**BULLETIN  
D'ADHESION**



NOM : ..... PRÉNOM : .....

N° matricule (ex N° AGORA) : ..... ADRESSE MÈL : .....

GRADE : ..... QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : ..... %

AFFECTATION : .....

déclare adhérer au Syndicat National F.O. des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à ..... le .....  
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu